

un avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le conseil municipal de LANNOY s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel COLIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

PRÉSENTS : Michel COLIN, Virginie DELSART, Emmanuel RICOUART, Maryline HUTIN, Pascal KREEL, Benoit DE SLOOVERE, Guy SYSSAU, Laurent MAIRESSE, Christophe FOURNEAU, Magdaléna TAING, Magalie SACRE, Bony BOONE, Laurie PETIT

ABSENTS : Sophie LEBOULEUX, Jordan MULLIER, Melvyn CORNET

ABSENTS EXCUSÉS : Christelle BAEYAERT, épouse MOKRANE

REPRÉSENTÉS :

DECEDES : Maryvonne VAN ISACKER
Michel BOURGOIS

Nombre de conseillers en exercice : 17

Secrétaire de séance : Guy SYSSAU

OBJET : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LANNOY 2024
Affectation des résultats du CFU 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation de résultat de l'exercice

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COLIN Michel, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un :

excédent de 187 824,59€

décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	72 201,38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	168 690,43
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	115 623,21
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	187 824,59
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	187 824,59

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	167 378,97
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	20 445,62
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance publique les jour mois et an susdits

Le Maire,

